RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2K TEXTILES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 29 Place de la Liberté, 42400 SAINT-CHAMOND
Société en cours d'immatriculation

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 05 MAI 2025

Le 05 mai 2025 à 18h00

Les associés de la société 2K TEXTILES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 29 Place de la Liberté, 42400 SAINT-CHAMOND, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Mélodie KABISALA SOTO née MBO KITENGE, associée de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé, présent ou représenté, entrant en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, les associés présents ou représentés possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport du président sur les résolutions proposées.

Le Président de séance déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la régularité des convocations adressées aux associés.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du nouveau Président
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance donne lecture du rapport sur les résolutions proposées.

Cette lecture terminée, le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION 1 : NOMINATION DE LA PRESIDENTE

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Présidente de la Société, à compter de ce jour :

Madame Mélodie KABISALA SOTO née MBO KITENGE
Née le [redacted] à [redacted] – [redacted]
Demeurant à [redacted] – [redacted]

Madame Mélodie KABISALA SOTO née MBO KITENGE déclare accepter les fonctions de Président et ne faire l'objet d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2 : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés, une feuille de présence ayant par ailleurs été signée par les votants.

[redacted]

_____
Monsieur Etser KABISALA SOTO

[redacted]

_____
Madame Mélodie KABISALA SOTO née MBO KITENGE
(Le Président de séance)

[redacted]

_____
Monsieur Jean MBO KITENGE BOLEMBA

[redacted]

_____
Madame Isabelle MBO KITENGE née ANGIUS

[redacted]

_____
Monsieur Yoane MBO KITENGE